

Référence : ALG-2025 © 02.97.80.18.91 Email : finances@cleguer.fr

NOTE

Pièces à fournir obligatoirement avant le 12 février 2025 :

☐ Demande de subvention de fonctionnement rempli et signé
☐ Règlement d'attribution des subventions communales aux associations signé
☐ Liste des adhérents
☐ Fiche justificative des déplacements N-1 (Si déplacement en N-1)
\square Bilan N $-$ 1 (compte de résultat) => situation financière au 31/12/2024 + prévisionnel 2025 (fournir les copies des derniers relevés bancaires de tous les comptes et livrets bancaires)
☐ Attestation d'assurance
□ RIB